

Cour municipale commune de Rivière-du-Loup

Bilan 2011

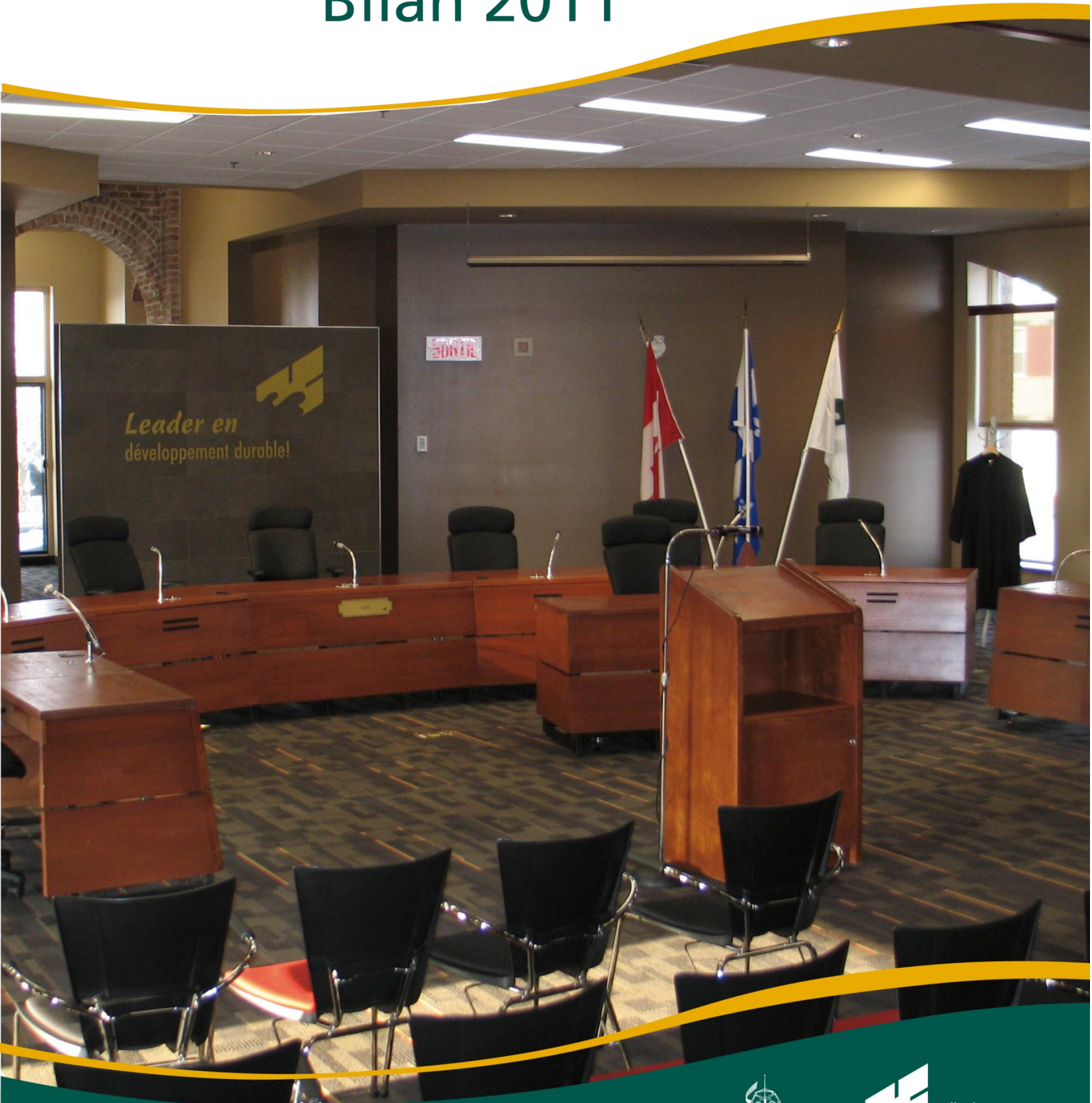


TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur	4
Introduction.....	5
Rétrospective d’implantation de la cour municipale	6
La population desservie	7
Les séances de cour	8
Données diverses relatives à la cour municipale commune de rivière-du-Loup	9
Tableau 1 :	
Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis par le Service de la sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup	10
Tableau 2 :	
Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC du Témiscouata.....	11
Tableau 3 :	
Nombre total de constats traités selon la nature de l’infraction peu importe la provenance	12
Tableau 4 :	
Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2008-2009-2010 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup	13
Tableau 5 :	
Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2010 par les poursuivants – Municipalités de la MRC du Témiscouata	14
Tableau 6 :	
Sommes perçues par la cour municipale	15
Tableau 7 :	
Remises aux municipalités de la MRC du Témiscouata pour la période du 15 mars au 31 décembre 2010	16
Tableau 8 :	
Cheminement sommaire d’un constat d’infraction	17
Tableau 9 :	
Cheminement de l’exécution d’un jugement en matière pénale	18
Tableau 10 :	
Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire.....	19
Tableau 11 :	
Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal.....	20

Tableau 12 :	
Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut ¹) rendus par le juge municipal	21
Tableau 13 :	
Nombre de décisions rendues (jugement par défaut ¹)	22
Tableau 14 :	
Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2009 et 2010	23
Conclusion.....	25

MOT DU DIRECTEUR



Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des opérations de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour **l'année 2011**. Ce document dresse un rapide portrait statistique et financier des activités de la cour pour **l'année terminée le 31 décembre dernier**.

À titre de cour commune depuis le 18 mars 2010, celle-ci desservait en 2011 une population de 40 441 personnes répartie dans les dix-neuf municipalités de la MRC du Témiscouata et sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup.

Après une première année civile de fonctionnement, seize séances de cour se sont tenues à Rivière-du-Loup et treize à Témiscouata-sur-le-Lac. Sur un total de 6 287 nouveaux constats traités, 395 jugements fut rendus par le juge municipal dont 262 **à la suite d'un procès** et 1 082 jugements fut rendus par le juge de paix fonctionnaire. **Nous pouvons affirmer que l'année 2011** a été bien remplie.

Constituant un tribunal au sens de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., c. T-16), la cour municipale commune a pour objectif premier la mise en place **en région d'une** prestation de services efficaces et de qualité en matière de justice pénale **pour les municipalités et les usagers qu'elle dessert**, tout en répondant aux normes imposées par la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) et le ministère de la Justice du Québec.

L'**atteinte de ces** objectifs repose avant tout sur des valeurs de respect, de confiance, **d'équité et d'intégrité partagées depuis** le stade embryonnaire **d'implantation de ce nouveau service par l'ensemble** de son personnel et de nos différents partenaires.

À cet égard, je réitère nos remerciements à la MRC du Témiscouata et à **l'ensemble des** municipalités qui la compose pour la confiance témoignée et la collaboration manifestée **jusqu'à ce jour** dans ce projet.

En terminant, je renouvelle ma très **grande satisfaction à l'endroit du personnel de la cour** pour son engagement et son dévouement **à l'égard du travail accompli au cours de la dernière année**.

Acceptez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes meilleurs sentiments.

Le directeur,



Georges Deschênes, OMA, avocat
Service du greffe et des affaires juridiques

INTRODUCTION

Une cour municipale est un système de justice à proximité des citoyens, plus accessible, efficace et transparent.

La mission

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup a pour mission de traiter **les dossiers d'infraction** relevant principalement des municipalités poursuivantes en vertu du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c. C-25.1) **et d'exécuter les jugements rendus par le tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende.**

Les buts

Elle assure, **en outre, l'exécution de tous les jugements dans des délais raisonnables** et vise l'optimisation du recouvrement des sommes dues aux municipalités poursuivantes. Ces opérations quotidiennes sont exécutées dans le souci **d'offrir** un service de qualité à ses mandants, aux personnes ou aux entreprises ayant à acquitter une amende et aux autres intervenants **participant à l'administration de la justice.**

Les activités

- ✚ Traiter les constats et rapports d'infraction transmis par ses mandants et préparer les dossiers aux fins de poursuite devant le tribunal contre les contrevenants aux lois pénales;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises ayant reçu un constat d'infraction (les défendeurs), **l'information et les moyens nécessaires permettant, le cas échéant, de contester le constat d'infraction ou d'acquitter les amendes, les frais imposés et le montant contributif associé au financement du programme d'aide aux victimes d'actes criminels;**
- ✚ Élaborer les calendriers de la cour en collaboration avec le juge municipal et dresser les rôles de cour, afin de placer les dossiers devant le juge municipal pour lesquels les défendeurs se sont prévalus **d'un** plaidoyer de non-culpabilité; et de placer les dossiers devant un juge de paix ou devant le juge municipal, suivant leurs compétences judiciaires, pour lesquels les défendeurs ont omis de payer ou de plaider dans les délais requis;
- ✚ Exécuter les jugements du tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende et, dans les cas où les personnes sont en défaut de paiement, à exécuter contre les débiteurs, **les moyens d'exécution** des jugements prévus par la loi;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises, condamnées par le tribunal à payer une **amende à la suite d'une infraction à une loi pénale, l'information et les moyens nécessaires leur** facilitant le règlement des amendes.

RAPPEL DES GRANDES ÉTAPES D'IMPLANTATION DE LA COUR MUNICIPALE

Le 9 octobre 2007, La Ville de Rivière-du-Loup adoptait le règlement numéro 1577 portant sur **l'établissement d'une cour municipale locale pour desservir exclusivement le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.**

La cour municipale locale de Rivière-du-Loup amorçait ses activités le 18 mars 2008, soit à la date **d'entrée en vigueur** du décret numéro 35-2008.

En 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC du Témiscouata et de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata ont manifesté leur intérêt à se joindre à la cour municipale de Rivière-du-Loup.

Une entente intermunicipale **portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension** de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup fut signée le 7 juillet 2009 par **l'ensemble des villes,** des municipalités et par la MRC.

Le 10 février 2010 par la publication du décret numéro 88-2010, le gouvernement **a entériné l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup.**

Le 18 mars 2010, date **d'entrée en vigueur** du décret, la cour municipale locale fut transformée en cour municipale commune et elle commença à desservir le territoire de la MRC du Témiscouata.

Le 18 novembre 2010, la ville de Rivière-du-Loup signait une entente de service avec le Cégep de Rivière-du-Loup **concernant la gestion de ses aires de circulation et de stationnement et l'accès aux services** de la cour municipale commune pour la gestion des constats émis par les préposés aux stationnements du Cégep.

C'est à compter du 3 février 2011 que la gestion et le traitement des constats débutent à la cour commune, à la suite des modifications apportées à la réglementation du Cégep, de la Ville et de la formation dispensée aux préposés aux stationnements du Cégep **en matière d'émission de constats.**

Finalement, le 11 novembre 2010, le ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Rivière-du-Loup entérinaient une entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Rivière-du-Loup. Cette entente est entrée en vigueur le 26 novembre 2010.

LA POPULATION DESSERVIE

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup dessert le territoire de la ville de Rivière-du-Loup et celui des vingt municipalités membres de la MRC du Témiscouata et la MRC de Témiscouata, représentant une population de 40 441 habitants. Le tableau ci-dessous fait état de la superficie et de la population de **l'ensemble des villes**, des municipalités et des paroisses desservies.

Municipalités	Population (2011) ¹	Superficie (km ²)
Auclair	491	106,66
Biencourt	566	187,80
Dégelis	3 147	562,84
Lac-des-Aigles	581	85,10
Lejeune	338	269,40
Packington	665	117,89
Pohénégamook	2 893	351,97
Rivière-Bleue	1 331	179,93
Rivière-du-Loup	19 150	83,39
Saint-Athanase	332	289,08
Saint-Elzéar-de Témiscouata	328	151,54
Saint-Eusèbe	616	120,12
Saint-Honoré-de-Témiscouata	803	251,58
Saint-Jean-de-la-Lande	285	108,80
Saint-Juste-du-Lac	646	170,11
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 358	114,45
Saint-Marc-du-Lac-Long	434	147,16
Saint-Michel-du-Squatec	1 200	363,10
Saint-Pierre-de-Lamy	118	115,46
Témiscouata-sur-le-Lac	5 159	227,91
Total	40 441	4 004,29

¹ Décret de population - 1287-2011 publié dans la Gazette officielle le 14 décembre 2011.

LES SÉANCES DE COUR

Les séances de la cour municipale se tiennent à la salle du conseil municipal **de l'hôtel de ville** situé au 65, **rue de l'Hôtel-de-Ville** à Rivière-du-Loup. Toutefois, **lorsqu'un dossier ou** une poursuite émane de la MRC de Témiscouata ou **d'une municipalité dont le territoire** est situé dans la MRC du Témiscouata ou du Directeur des poursuites criminelles et pénales, la cour siège dans la salle du conseil de la MRC de Témiscouata située au 5, **rue de l'Hôtel-de-Ville** à Témiscouata-sur-le-Lac. Nous offrons ainsi une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies respectant ainsi le **concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales***.

Pour l'année 2011, le nombre de séances tenues et instruites devant le juge municipal fut de seize à Rivière-du-Loup et de treize à Témiscouata-sur-le-Lac.

Magistrature

L'Honorable Jean Blouin, juge municipal, préside les séances de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup.

Juridiction de la cour

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup a juridiction sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que sur le territoire des municipalités de la MRC du Témiscouata y compris sur les routes numérotées. Elle entend les dossiers d'infraction quant aux différents règlements de ces municipalités, dont entre autres:

- ❖ Le stationnement et la circulation;
- ❖ Le bon ordre, la paix, etc.;
- ❖ Le zonage;
- ❖ La salubrité et la propreté;
- ❖ Les animaux;
- ❖ La prévention des incendies;
- ❖ L'entretien des bâtiments;
- ❖ Les systèmes d'alarme;
- ❖ L'arrosage des pelouses.

Elle entend aussi:

- ❖ Les infractions à des lois du Québec, notamment des infractions au *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur les véhicules hors route*, la *Loi sur l'impôt sur le tabac*, etc.;
- ❖ Certains dossiers de réclamation civile où les municipalités sont demanderesse (taxes, licences, permis impayés).



DONNÉES DIVERSES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Tableau 1 :**Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis par le Service de la sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup**

ANNÉE 2009		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et paix	79
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	510
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	6
1253 et 1263	Urbanisme	8
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	1935
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	0
Total		<u>2543</u>

ANNÉE 2010		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et paix	58
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	471
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	12
1253 et 1263	Urbanisme	4
1538	Aqueduc et taux de l'eau	2
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	1
CSR	Code de la sécurité routière	1655
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	0
Total		<u>2208</u>

ANNÉE 2011		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et paix	75
1238 et 1637	Alarme	3
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement ¹	436
1322	Circulation et stationnement ²	626
1462	Prévention incendie	1
968	Animaux	7
1253 et 1263	Urbanisme	3
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	2150
LVHR	Loi sur les véhicules hors route	2
Total		<u>3 303</u>

¹ Constats émis par les policiers et agents de parcs² Constats émis par les agents de stationnement du Cégep

Tableau 2 :

Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC du Témiscouata en 2011

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre total
Municipalité d'Auclair (02)	3	-	1	4
Municipalité de Biencourt (03)	-	-	-	-
Ville de Dégelis (05)	120	7	16	143
Municipalité de Lac-des-Aigles (06)	8	5	1	14
Municipalité de Lejeune (07)	-	-	-	-
Municipalité de Packington (09)	13	3	-	16
Ville de Pohénégamook (10)	33	12	3	48
Municipalité de Rivière-Bleue (11)	22	-	3	25
Municipalité de Saint-Athanase (12)	3	-	-	3
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata (13)	12	-	1	13
Municipalité de Saint-Eusèbe (14)	7	6	1	14
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata (15)	15	1	4	20
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande (16)	7	-	-	7
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac (17)	5	-	2	7
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (18)	16	-	2	18
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long (19)	8	1	-	9
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec (20)	6	2	1	9
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy (21)	7	-	1	8
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac (22)	163	12	8	183
Total	<u>448</u>	<u>49</u>	<u>44</u>	<u>541</u>

4 dossiers civils (1 Ville de Pohénégamook,, 1 Municipalité de Rivière-Bleue, 1 Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, 1 Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec)

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Nombre total
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 421	22	-	2 443

Tableau 3 :

Nombre total de constats traités, selon la nature de l'infraction peu importe leur provenance

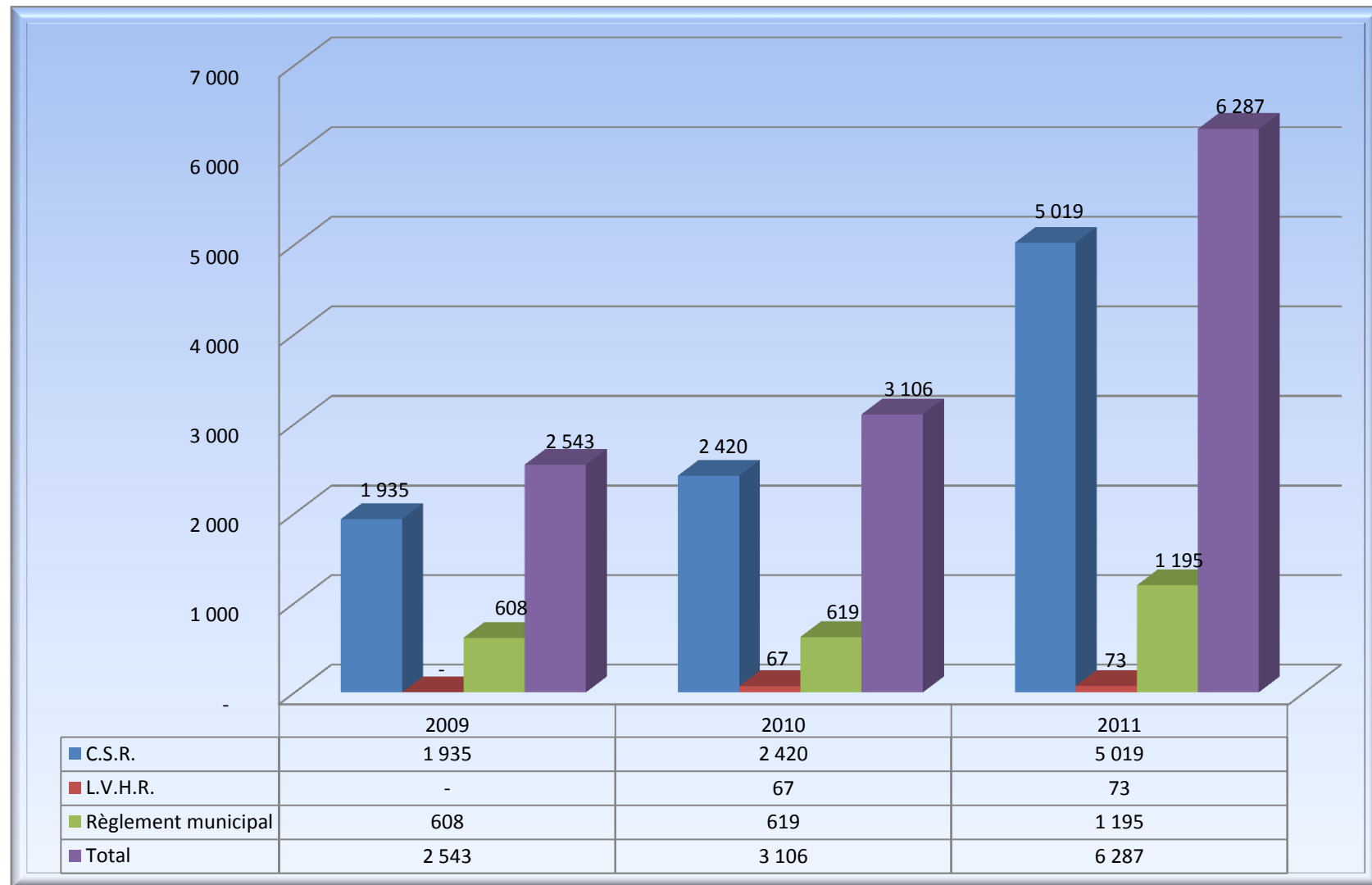


Tableau 4 :**Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2009-2010-2011 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup**

2009	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	249 905 \$	90 508 \$	19 350 \$	359 763 \$
RM	32 735 \$	12 995 \$	0 \$	45 730 \$
Total	282 640 \$	103 503 \$	19 350 \$	405 493 \$

2010	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	173 105 \$	64 037 \$	16 530 \$	253 672 \$
RM	27 010 \$	10 824 \$	0 \$	37 834 \$
Total	200 115 \$	74 861 \$	16 530 \$	291 506 \$

2011	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR, LVHR	220 825 \$	83 640 \$	21 530 \$	325 995 \$
RM	44 640 \$	18 352 \$	0 \$	62 992 \$
Total	265 465 \$	101 992 \$	21 530 \$	388 987 \$

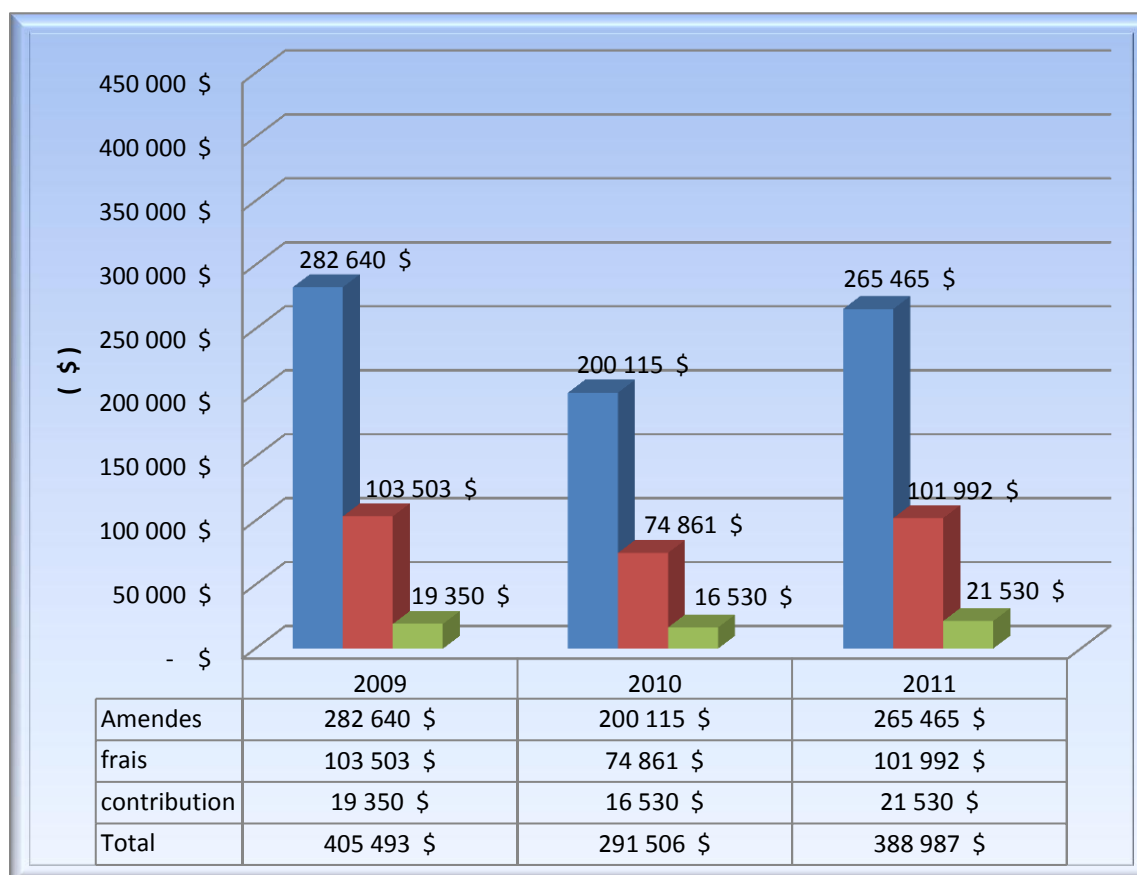


Tableau 5 :

Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2011 par les poursuivants – Municipalités de la MRC du Témiscouata

Poursuivant	Amende		Frais		Bavac		Total
	CSR, LVHR	RM	CSR, LVHR	RM	CSR, LVHR	RM	
Municipalité d'Auclair	260 \$	100 \$	94 \$	46 \$	30 \$	- \$	530 \$
Municipalité de Biencourt	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ville de Cabano	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ville de Dégelis	19 675 \$	800 \$	7 615 \$	400 \$	1 270 \$	- \$	29 760 \$
Municipalité de Lac-des-Aigles	1 715 \$	100 \$	738 \$	46 \$	130 \$	- \$	2 729 \$
Municipalité de Lejeune	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ville de Notre-Dame-du-Lac	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Municipalité de Packington	2 280 \$	- \$	878 \$	- \$	160 \$	- \$	3 318 \$
Ville de Pohénégamook	8 505 \$	- \$	3 070 \$	- \$	450 \$	- \$	12 321 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	4 130 \$	200 \$	1 397 \$	96 \$	220 \$	- \$	6 043 \$
Municipalité de Saint-Athanase	660 \$	- \$	293 \$	- \$	30 \$	- \$	983 \$
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	1 260 \$	50 \$	486 \$	- \$	120 \$	- \$	1 941 \$
Municipalité de Saint-Eusèbe	1 815 \$	50 \$	718 \$	25 \$	130 \$	- \$	2 738 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	2 285 \$	250 \$	944 \$	121 \$	160 \$	- \$	3 760 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	1 075 \$	- \$	464 \$	- \$	70 \$	- \$	1 609 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	770 \$	100 \$	245 \$	- \$	50 \$	- \$	1 215 \$
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	2 370 \$	100 \$	935 \$	43 \$	170 \$	- \$	3 618 \$
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	1 290 \$	- \$	576 \$	- \$	90 \$	- \$	1 956 \$
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	1 400 \$	- \$	447 \$	- \$	80 \$	- \$	2 002 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	640 \$	100 \$	246 \$	25 \$	70 \$	- \$	1 081 \$
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	24 555 \$	500 \$	9 741 \$	240 \$	1 750 \$	- \$	36 786 \$
Total	74 685 \$	2 600 \$	28 887 \$	1 238 \$	4 980,00 \$	- \$	112 390,00 \$

Poursuivant	Amende	Frais	Bavac	Total
	CSR, LVHR	CSR, LVHR	CSR, LVHR	
Directeur des poursuites criminelles et pénales	365 495 \$	130 071 \$	24 440 \$	520 006 \$

Tableau 6 :**Sommes perçues par la cour municipale**

ANNÉE 2011	
Amendes perçues poursuivant: Rivière-du-Loup (CSR et LVHR)	208 636,58 \$
Amendes perçues poursuivant: Rivière-du-Loup (Règlements municipaux)	45 078,00 \$
Frais judiciaires poursuivant: Rivière-du-Loup	140 428,48 \$
Amendes perçues poursuivants: municipalités de la MRC de Témiscouata	48 544,00 \$
Frais judiciaires poursuivants: municipalités de la MRC de Témiscouata	32 949,00 \$
Autres frais	9 368,45 \$
Amendes et contributions (BAVAC) poursuivant: Directeur des poursuites criminelles et pénales	261 916,00 \$
Frais judiciaires poursuivant: Directeur des poursuites criminelles et pénales	108 672,75 \$
Contributions (BAVAC)	24 340,00 \$
Total des sommes perçues	879 933,26 \$
Dépenses	226 089,48 \$
Montant des amendes moins les frais de gestion retourné aux municipalités de la MRC	37 609,60 \$
Montant des amendes et contributions (BAVAC) retourné au ministère des Finances	261 916,00 \$
Contributions (BAVAC) retournées au ministère des Finances	24 340,00 \$
Total des dépenses, amendes et contributions retourné	549 955,08 \$
Surplus	<u>329 978,18 \$</u>

Tableau 7 :

Remises aux municipalités de la MRC du Témiscouata pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Code	Municipalité ou Ville	Nombre de paiements reçus	Montant en amendes perçu	Nombre de constats saisis	Frais de perception	Total
02	Municipalité D'Auclair	5	260,00 \$	4	81,60 \$	178,40 \$
03	Municipalité de Biencourt	1	30,00 \$	1	20,40 \$	9,60 \$
04	Ville de Cabano	48	4 420,00 \$	1	20,40 \$	4 399,60 \$
05	Ville de Dégelis	143	12 042,00 \$	141	2 876,40 \$	9 165,60 \$
06	Municipalité de Lac-des-Aigles	11	1 000,00 \$	14	285,60 \$	714,40 \$
07	Municipalité de Lejeune	2	50,00 \$	0	- \$	50,00 \$
08	Ville de Notre-Dame-du-Lac	19	1 095,00 \$	0	- \$	1 095,00 \$
09	Municipalité de Packington	7	530,00 \$	16	326,40 \$	203,60 \$
10	Ville de Pohénagamook	46	4 458,00 \$	45	918,00 \$	3 540,00 \$
11	Municipalité de Rivière-Bleue	32	2 447,00 \$	26	530,40 \$	1 916,60 \$
12	Municipalité de Saint-Athanase	1	80,00 \$	3	61,20 \$	18,80 \$
13	Municipalité de Saint-Elzéar-de -Témiscouata	11	930,00 \$	13	265,20 \$	664,80 \$
14	Municipalité de Saint-Eusèbe	14	1 235,00 \$	14	285,60 \$	949,40 \$
15	Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	17	985,00 \$	20	408,00 \$	577,00 \$
16	Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	27	2 512,00 \$	7	142,80 \$	2 369,20 \$
17	Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	12	878,00 \$	9	183,60 \$	694,40 \$
18	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	26	2 912,00 \$	18	367,20 \$	2 202,20 \$
19	Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	5	690,00 \$	9	183,60 \$	506,40 \$
20	Municipalité de Saint-Michel-Sgatec	20	2 050,00 \$	9	183,60 \$	1 866,40 \$
21	Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	5	425,00 \$	8	163,20 \$	261,80 \$
22	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	124	9 515,00 \$	178	3 631,20 \$	5 883,80 \$
	Total	<u>576</u>	<u>48 544,00 \$</u>	<u>536</u>	<u>10 934,40 \$</u>	<u>37 609,60 \$</u>

Cheminement sommaire d'un constat d'infraction

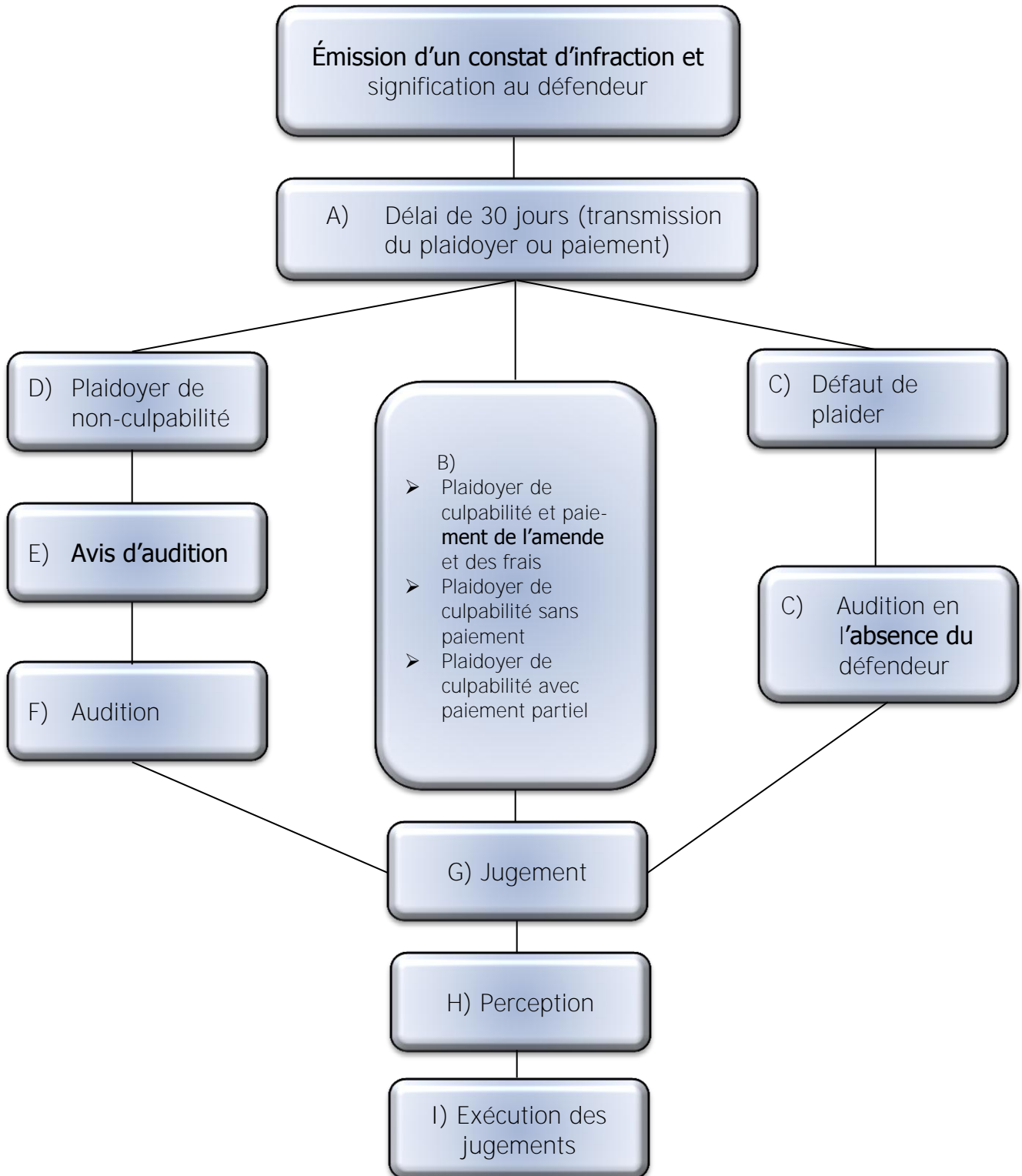


Tableau 9 :

Cheminement de l'exécution d'un jugement en matière pénale

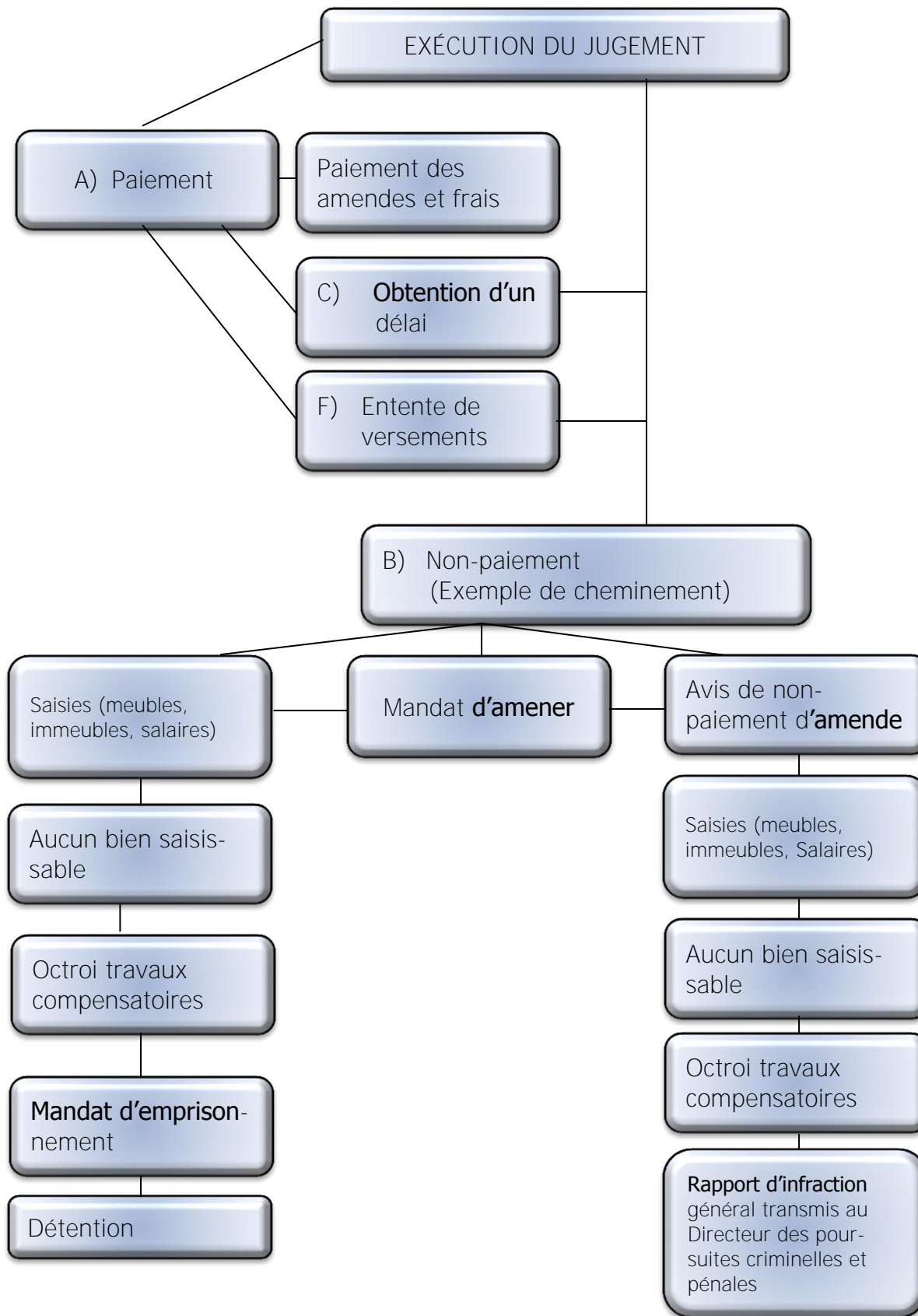


Tableau 10 :

Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire

Les tableaux numéro 11, 12 et 13 indiquent le nombre de dossiers traités par le juge municipal et par le juge de paix fonctionnaire de la cour municipale au cours de l'année 2011. Ils dressent également un portrait des différents jugements rendus.

En 2011, c'est 1 477 jugements qui furent rendus et à ce nombre, il faut ajouter 316 dossiers dont les jugements furent réputés rendus administrativement dans des dossiers où un plaidoyer de culpabilité fut déposé, mais sans la transmission de la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés.

Il s'agit donc d'un total de 1 793 jugements de toutes sortes rendus par la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour l'année 2011.

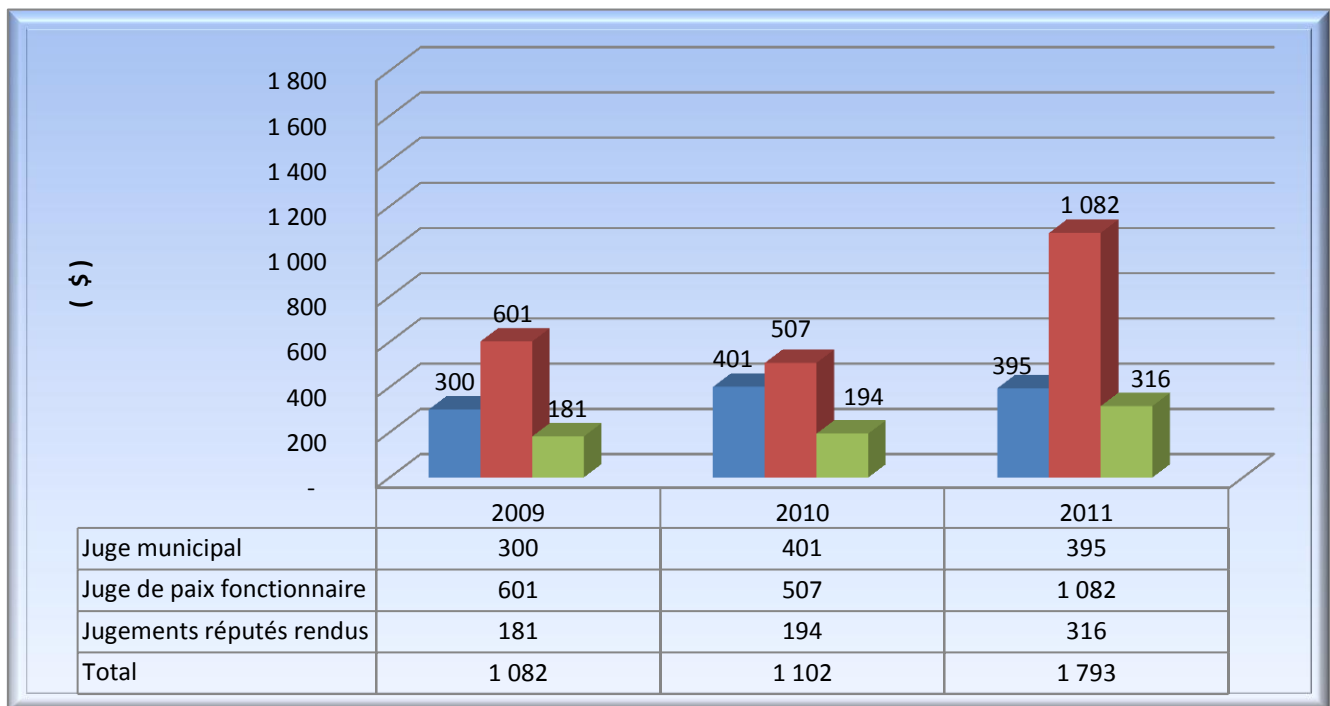


Tableau 11 :**Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal**

Année 2011 Poursuivant	Acquittement	Déclaration culpabilité		Retrait	Arrêt des procédures	Admission culpabilité	Nombre total
		présent	absent				
Ville de Rivière-du-Loup	20	44	19	2	0	10	95
Municipalité D'Auclair	-	1	-	-	-	-	1
Municipalité de Biencourt	1	-	-	-	-	-	1
Ville de Cabano	-	1	2	-	-	1	4
Ville de Dégelis	3	8	6	-	-	3	20
Municipalité de Lac-des-Aigles	1	-	-	-	-	-	1
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Notre-Dame-du-Lac	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Packington	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Pohénégamook	1	4	2	-	-	-	7
Municipalité de Rivière-Bleue	1	2	1	2	-	-	6
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	1	-	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	1	2	-	-	-	-	3
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	1	-	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	3	9	6	-	-	1	19
Directeur des poursuites criminelles et pénales	10	35	36	1	-	19	101
Total	41	108	74	5	0	34	262

Tableau 12 :**Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut¹) rendus par le juge municipal**

Année 2011	Acquittement	Déclaration culpabilité	Retrait	Arrêt des procédures	Nombre total
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	-	51	7	-	58
Municipalité D'Auclair	-	-	-	-	-
Municipalité de Biencourt	-	1	-	-	1
Ville de Cabano	-	-	-	-	-
Ville de Dégelis	-	21	-	-	21
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	3	-	-	3
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	-
Ville de Notre-Dame-du-Lac	-	-	-	-	-
Municipalité de Packington	-	1	-	-	1
Ville de Pohénégamook	-	6	-	-	6
Municipalité de Rivière-Bleue	-	4	-	-	4
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	1	-	-	1
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	1	2	-	3
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	4	-	-	4
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	1	-	-	1
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	1	-	-	1
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	2	-	-	2
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	1	-	-	1
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	-	10	-	-	10
Directeur des poursuites criminelles et pénales	1	14	1	-	16
Total	<u>1</u>	<u>122</u>	<u>10</u>	=	<u>133</u>

¹ Jugement par défaut où le défendeur est réputé avoir transmis un plaidoyer de non-culpabilité. La poursuite est alors instruite par défaut en l'absence du défendeur et le jugement est rendu sans autre avis (art. 163 C.p.p.).

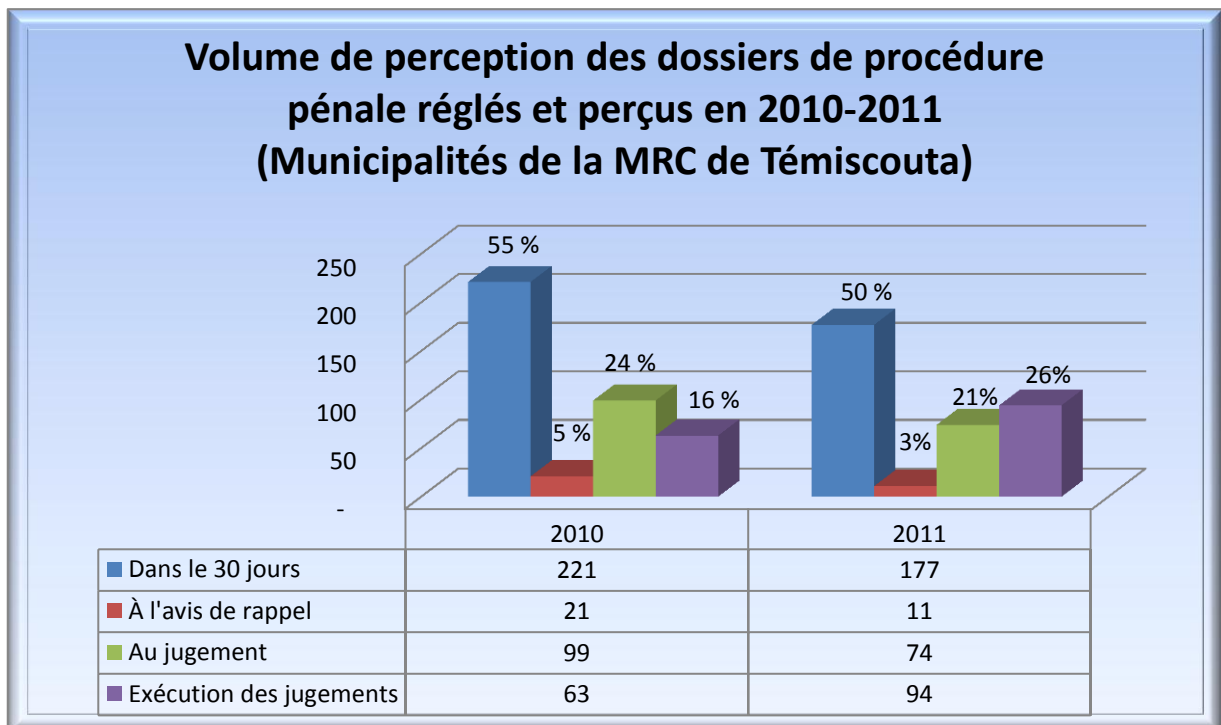
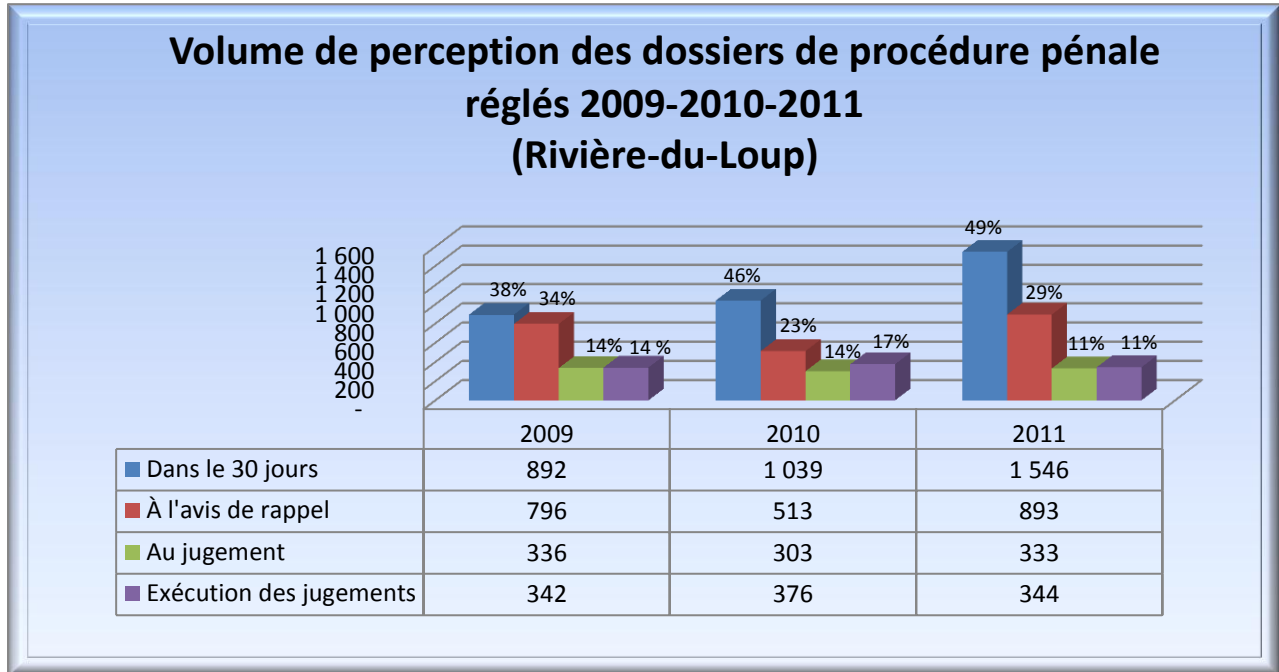
Tableau 13 :**Nombre de décisions rendues (jugement par défaut¹) par le juge de paix fonctionnaire**

Année 2011	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	Nombre total
Poursuivant			
Ville de Rivière-du-Loup	29	400	429
Municipalité D'Auclair	-	2	2
Municipalité de Biencourt	-	-	-
Ville de Cabano	-	-	-
Ville de Dégelis	2	33	35
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	-	-
Municipalité de Lejeune	-	-	-
Ville de Notre-Dame-du-Lac	-	-	-
Municipalité de Packington	-	1	1
Ville de Pohénégamook	2	10	12
Municipalité de Rivière-Bleue	1	2	3
Municipalité de Saint-Athanase	-	4	4
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	1	2	3
Municipalité de Saint-Eusèbe	1	1	2
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	5	5
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	1	1
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	2	2
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	2	2
Municipalité de Sain-Marc-du-Lac-Long	-	4	4
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	-	1	1
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	4	4
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	-	49	49
Directeur des poursuites criminelles et pénales	12	511	523
Total	48	1034	1082

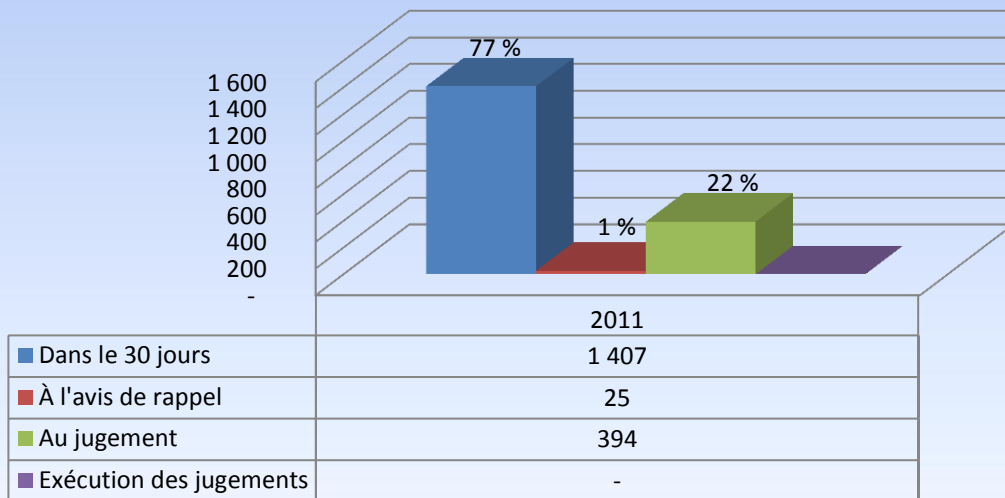
¹ Jugement par défaut où le défendeur est réputé ne pas contester la poursuite. Le défendeur peut être déclaré coupable par défaut, en son absence, sans avoir l'occasion de se faire entendre (art. 163 Code de procédure pénale).

Tableau 14 :

Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2009-2010-2011



Volume de perception des dossiers de procédure pénale réglés et perçu en 2011 (Directeur des poursuites criminelles et pénales)



Il est à noter que l'exécution des jugements est faite par le bureau des infractions et des amendes (BIA) pour les constats émis sur les routes numérotées sur lesquelles la cour municipale commune de Rivière-du-Loup à juridiction. Nous ne détenons aucune statistique du nombre de dossiers réglés et perçus à cette étape.

CONCLUSION

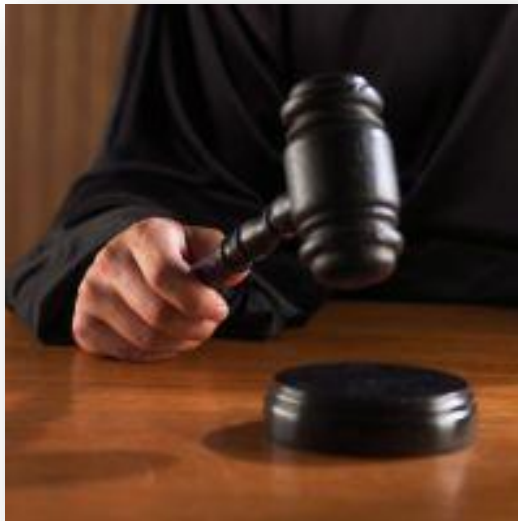
L'année 2011 fut, somme toute, une excellente année tant au niveau des opérations que des résultats obtenus. Nous croyons pouvoir affirmer que la cour commune de Rivière-du-Loup vogue désormais à son rythme de croisière.

Nos efforts pour améliorer la gestion quotidienne de la cour, tant sur le plan financier que sur la qualité des services offerts à nos partenaires et à la clientèle de la cour ont porté des fruits et ce rapport vous **permet d'en faire le « constat »**. Nous entendons poursuivre sur la même voie pour 2012!

L'implication constante de l'ensemble du personnel permanent et occasionnel de la cour nous assure une prestation professionnelle de services rendus dans les deux langues, puisque cette dernière doit traiter quotidiennement avec plusieurs **personnes provenant d'autres provinces** canadiennes et **d'états américains**. Le défi que représentait pour le personnel la desserte de cette nouvelle clientèle anglophone **a exigé des efforts particuliers d'adaptation et il a été relevé**.

De plus, le personnel de la cour a contribué, de concert avec le du Service du greffe et des affaires juridiques, **à la préparation d'une formation à l'intention des personnes chargées de l'émission des constats d'infraction dans les différentes municipalités à l'égard de la réglementation dont l'application ne relève pas d'un service de police**. Cette formation fut dispensée **au début de l'année 2012 à l'ensemble des personnes concernées**.

En terminant, nous tenons à réitérer nos remerciements sincères à **l'honorable Jean Blouin**, juge municipal responsable de notre cour, pour sa collaboration habituelle et sa très grande disponibilité **à l'égard de la gestion et de l'opération de la cour au cours de la dernière année**.



Source: Site Internet « Cités Nouvelles » C.S. Ville de Kirkland c. Sergei Brovkin